Avec la gracieuse autorisation de l'auteur

Le lapin apprécie vos soutiens…

INFOLETTRE – HIVER 2021

N'oubliez pas de renouveler votre adhésion pour 2022, elle est primordiale pour notre représentation auprès des autorités.

La Direction Générale des Finances Publiques vient d'accorder à l'AOC, désormais reconnue d'intérêt général, le « rescrit mécénat » qui permet de déduire officiellement de vos impôts 66% des sommes que vous nous versez.

Pour des versements par Helloasso, téléchargez directement votre reçu fiscal.

Pour adhérer ou renouveler votre adhésion,
Cliquez sur le bouton adhérez en page d'accueil du site :
https://alliance.opposantschasse.org

Pour vos dons ou renouveler vos versements mensuels c'est là :
https://www.helloasso.com/associations/alliance-des-opposants-a-la-chasse/formulaires/1

DES NOUVELLES :

Quatre nouvelles associations nous ont rejoints :

- le **« PACCT »,** qui s'efforce de fédérer les structures luttant pour l'abolition de la chasse à courre et les chasses traditionnelles, particulièrement impliquées sur le domaine de Rambouillet.

- **« Wolfeye »**, mobilisé non seulement pour des relations apaisées avec le loup mais avec toute la faune sauvage, en particulier avec les grands prédateurs.

- **« tranquillité de nos campagnes »** qui lutte contre l'accaparation de nos territoires par les chasseurs, leurs dérives et leur train d'exactions.

- **« N.A.D.A »,** Nos Amis Des Animaux, de tous les animaux domestiques et ses refuges.

Bienvenue à eux pour la convergence des actions et l'union des compétences.

Fondation MART : dans l'onglet ***vidéos*** de notre site internet, vous trouverez un lien direct vers les films et témoignages naturalistes de Kate Aminguet.

Yolaine de la Bigne , auteure du livre de combat pour votre quotidien, ***Zéro souffrance animale,*** est notre marraine.

Yolaine de la BIGNE Marraine de l'AOC

Journaliste et auteure,
Fondatrice de l'Université d'été de l'animal ...
...et de la Journée mondiale des intelligences animales

L'ANIMAL & L'HOMME

« Je suis très heureuse de soutenir l'AOC qui lutte contre le lobby de la chasse et ses méfaits terribles sur la faune, la biodiversité mais aussi les humains. Car la chasse fait partie des tristes loisirs qui mettent en péril notre avenir en appauvrissant une nature déjà en grand danger. La situation devient urgente. Soutenons une vision du monde plus apaisée et faisons la paix avec nos frères les animaux ! "

Une chaîne Youtube AOC vient d'être créée…reste à mettre en ligne des vidéos. Nous vous enverrons les liens dès que possible.

AIRES DE QUIETUDE :

Depuis un an le label **« Aires de quiétude pour la vie sauvage »** a été déposé. En annexe*, un rappel de ce concept où **l'homme redevient acteur fonctionnel de l'écosystème,** aidé en cela par un guide de bonnes pratiques.

Deux Aires de quiétude existent déjà (à découvrir bientôt en vidéo) et plusieurs sont en « gestation ». La difficulté reste la sortie de la chasse. L'AOC s'est engagée dans un **combat juridique** pour réformer cette procédure que nous considérons comme contraire au droit.

L'AOC encourage les propriétaires à contacter des **ORE (Organisation Réellement Environnementale) avec l'Etat**, où le territoire est en quelque sorte une entité juridique car le cahier des charges de protection le concerne uniquement quels que soient le ou les propriétaires successifs.

SALON MARJOLAINE

Promotion a été faite de toutes les structures adhérentes. Ce fut une bonne surprise pour beaucoup de découvrir qu'enfin un nombre conséquent d'associations se regroupent en une seule structure sur un sujet qui les unit et où les savoirs, et les actions de chacune dans des domaines de chasse différents sont bénéfiques et nous rendent complémentaires sur des questions qui concerne la grande majorité de nos concitoyens.

Le stand a été tenu par des bénévoles, des membres du Conseil d'administration de l'AOC et de certaines associations adhérentes. C'est notre premier salon marjolaine qui, cette année, pour cause de COVID, a enregistré une baisse de 40% de fréquentation par rapport aux années précédentes. Nous ne l'avons pas ressenti étant constamment

sollicités. Les documents distribués, de l'AOC et des structures qui nous en avaient confiés, ont été très appréciés et se comptent par milliers.

Les ouvrages de Gérard Charollois, de Roger Mathieu, de notre marraine Yolaine de la Bigne, en signature une journée, ont eu un grand succès. Nos amis de l'ASPAS qui tenait un stand en face du nôtre ont acheté nos T-shirts, ce qui montre la cohérence et la complémentarité de nos actions.

SECURITE A LA CHASSE:

Etant donné nos compétences comme nos réflexions régulières sur les diverses problématiques de sécurité dans la chasse et suite à **l'homicide par arme à feu** qui a coûté la vie à Morgan Keane, ami du fils de notre président et des membres du collectif *« Un jour un chasseur »*, Mme Bérangère Abba, secrétaire d'état au Ministère de l'Ecologie a souhaité nous auditionner sur ces questions au Ministère de l'Ecologie.

Dernièrement, en s'appuyant sur les documents et études que l'AOC lui a confiés, ce collectif a déposé une pétition auprès du Sénat qui permet à une commission sénatoriale de commencer des auditions pour une durée de 6 mois sur la **sécurité à la chasse**.

Nous serons auditionnés lors de cette mission le 8 février.

RENCONTRE SENAT :

Avec Arnaud BAZIN et Agnès BORIE :

Au triste constat que la politique française sur la cohabitation loup / pastoralisme est la plus dispendieuse avec les plus désastreux résultats de tous les pays d'Europe, Monsieur le sénateur Arnaud Bazin s'en est ému. Après avoir posé trois questions au gouvernement à ce sujet, auxquelles l'AOC a participé, n'ayant pas reçu de réponse, Monsieur le sénateur a décidé de poser une question écrite.

Pour parachever son argumentation et proposer des solutions plus efficaces pour la cohabitation Loup / pastoralisme ainsi que pour une meilleure efficience des deniers de l'Etat, il a reçu, avec sa collaboratrice Mme Agnès Borie, des représentant de l'AOC , la conservationniste-éthologue Julie Lasne , administratrice, et Jean-Louis Chuilon, président de l'association, lesquels ont suggéré plusieurs mesures de bon sens :

- remise en place les méthodes d'effarouchement actuellement abandonnées au bénéfice des tirs létaux,

- présence de personnes indépendantes pour le contrôle des tirs de défense
-tir autorisé uniquement lors d'attaque avérée
- contrôles aléatoires des mises en place effectives des mesures de protection
-analyse ADN des plaies des brebis pour savoir si le prédateur est un loup ou un chien.

Une méthode partiellement évoquée dans le dernier rapport de l'Union Européenne mérite intérêt, à savoir, une indemnisation forfaitaire des dégâts suivant les zones de présence du loup avec obligation de protection assortie de contrôles aléatoires des équipements.

Avec le groupe Sénatorial « EST » : mardi 21 septembre, en visio-conférence avec le groupe de sénateurs Ecologie Solidarité Territoires, le président de l'AOC assisté de Julie Lasne, ont exposé des propositions d'amendements pour la loi de condition animale devant être examinées au Sénat.

POLICE DE LA CHASSE : la disparition progressive des gardes particuliers fera partie des sujets dont nous parlerons lors des auditions au Sénat.

COMMUNICATIONS ENVIRONNEMENTALES :

Encouragement auprès de collectivités territoriales à contractualiser des ORE (Obligation Réelle Environnementale) pour les EBC (Espaces Boisés Classés), contrat avec l'Etat qui protège le territoire sans lien avec les titres de propriété.

Mobilisations pour la protection des ripisylves, ces espaces humides mitoyens aux cours d'eau, riches en biodiversité, et contre divers aménagements affectant des corridors écologiques ou les zones de protection spéciale de la faune sauvage.

Nouveaux communiqués de presse et pétitions pour **l'interdiction de la chasse sur la réserve des Ramières en Drôme**, ZPS, zone de protection spéciale oiseaux et site Natura 2000. Demande de questionnement à la commission européenne.

CONGRES DE L'UICN :

Nous étions présents au congrès de l'**UICN** (Union Internationale pour la protection de la Nature) à Marseille où nous avons pu intervenir dans différents colloques et interpeller Mme Bérangère Abba, secrétaire d'Etat à la Biodiversité.

Beaucoup d'échanges ont eu lieu avec des associations et des fondations et représentants politiques comme Mme RIVASI.

Nous avons animé des vidéos en direct en interpellant le public, particulièrement au sujet de la chasse à la marmotte, dont l'ouverture de la chasse était concomitante avec cet évènement UICN, que vous pouvez retrouver sur notre page Facebook : https://www.facebook.com/Alliance-des-Opposants-%C3%A0-la-Chasse-884335251762963/

Après la **conférence sur le colonialisme vert** qui menace les peuples premiers des deux continents américains, nous avons rencontré Tom BK Goldtooth, représentant de tribus indiennes du nord des USA, conscients des inéquations de la chasse en Europe avec notre environnement , et avec lequel nous avons échangé sur la chasse vivrière de ces peuples, seule chasse légitime et acceptable à nos yeux.

PETITIONS :

Nous encourageons tous nos adhérents à solliciter leur maire qui a le devoir et les pouvoirs en matière de sécurité de prendre un arrêté : **Pas d'usage d'armes à feu sur l'emprise des chemins et voies de communication ouverts au public dans les zones classées « U » dans les plans locaux d'urbanisme et à moins de 250 mètres des habitations.**

Suite à des intimidations, de tirs tendus sur des panneaux pouvant mettre en danger la vie d'autrui et une blessure par balle**,** une pétition a été mise en ligne :
https://www.mesopinions.com/petition/animaux/stop-usage-armes-long-parcours-ouverts/165365

SOUTIENS

L'AOC appuie le soutien de Forest Shepherd Bretagne aux propriétaires des chats tués par une meute de chiens de chasse.

Non à l'ouverture d'un plan de chasse pour quelques privilégiés dans 4000 ha de la réserve des hauts plateaux du Vercors (soutien à FNE AURA) et communiqué de presse

MEDIAS :

L'AOC, représentée par Julie Lasne, a été invitée sur le plateau de BFM TV, pour venir débattre, en direct, suite à l'annonce de ces nouveaux arrêtés en opposition avec la position du Conseil d'Etat.
https://www.bfmtv.com/replay-emissions/bfm-story/story6-le-ton-monte-entre-emmanuel-macron-et-les-chasseurs-17-09_VN202109170382.html

L'AOC a été contactée pour participer à l'émission "balance ton post" sur le thème "faut-il interdire la chasse ?, mais nous n'avons pu nous y joindre à temps

Vidéo en direct : samedi 18 septembre, en réponse à la manifestation des chasseurs et en simultané, **L'AOC a organisé une manifestation virtuelle qui a réuni 40 000 participants en 3 heures.** Le président de l'AOC, secondé par notre secrétaire Lola, a, par vidéo en direct (Facebook live) et 6 heures durant, répondu aux remarques et aux questions qui étaient posées par le public. Vous pouvez les retrouver sur notre page Facebook

RADIO : en octobre, deuxième partie de l'émission **« chasse et biodiversité »** sur radio BLV avec le président de la fédération de chasse de la Drôme : https://www.radioblv.com/work/la-radio-dans-le-pedalo/

ACTIONS DE TERRAIN :

Son chat est abattu en plein village : En Seine-Maritime, la mort de la chatte Ria, tuée par balle, révolte le voisinage. **L'AOC** prend contact avec cette victime de la

violence ordinaire des chasseurs. https://www.paris-normandie.fr/id262321/article/2021-12-21/la-trinite-du-mont-la-mort-de-la-chatte-ria-tuee-par-balle-revolte-le-voisinage?fbclid=IwAR0V8QM-Ei1TrcRS9VieoD9FWqOeIvt-XZzM7EFpYOFAXpKDuTgiMJ3bQ6E

à Grospierres en Ardèche ci-joint le lien vers l'article du Dauphiné Libéré sur le rassemblement, en soutien à un habitant de cette commune harcelé par les chasseurs depuis 15 ans. L'AOC était présente à cette manifestation, représentée par des militants de l'association adhérente ADDA (Ardèche Drôme Défense Animale).
https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2021/12/19/grospierres-unis-pour-soutenir-ali-en-conflit-avec-des-chasseurs

Un puma divagant à Arras ! : le président de l' AOC et Julie Lasne de CACH offrent aux autorités leurs compétences respectives en tant que garde chasse et ranger de la conservation et leurs connaissances de terrain de cette espèce (#puma) pour aider à le capturer vivant.

« Sos faune en danger » : L'AOC a participé à une manifestation à Toulouse pour la préservation de la biodiversité.

Participation à la manifestation contre la chasse au Palais Royal – Paris :

COMMUNICATIONS :

Réponse de l'AOC aux propos scandaleux de M Schraen :

M Schraen, président de la fédération nationale de chasse, se distingue encore par des propos outranciers. S'il dévoile la vraie nature des pulsions qui l'agitent, qu'en est-il de ses capacités à proposer des services de police ?

Il affirme en substance qu'il « en a rien à foutre de réguler, je ne suis pas pour devenir les petites mains de la régulation » ce qui l'intéresse étant le plaisir de tuer. Nous rappelons à ce monsieur que si la fédération de chasse a acquis par force de lobbying des missions de service public, c'est justement pour assumer la régulation de certaines espèces et non pour s'adonner à sa passion. Mission que les chasseurs n'arrivent d'ailleurs pas à assumer du fait de leurs pratiques (lâchers de gibier d'élevage), et de leur responsabilité quant à la prolifération des sangliers, prolifération qu'ils entretiennent à l'inverse de la mission pour laquelle ils sont mandatés.

En résumé M Schraen n'a aucun respect pour les missions de l'Etat ni même pour la fonction qu'il occupe et ce exprimé avec un grand sentiment d'impunité.

L'AOC demande à ce que la fédération de chasse soit dessaisie de sa mission de service public de régulation, que celle-ci soit confiée à la seule OFB et calquée sur le modèle genevoix.

Avant de proposer une réforme de la police de l'environnement, il serait bon que M Shraen fasse tout d'abord respecter ce que lui dicte l'Art. R 422 – 68 du code de l'environnement :

« L'association communale de chasse agréée est tenue de faire assurer la garde de son territoire. Elle peut faire assermenter un ou plusieurs gardes particuliers. Ces gardes ne peuvent être membres de son conseil d'administration. »

Or, 85% des ACCA ne remplissent pas ce contrat. Quand il est rempli, ces gardes sont des chasseurs de l'ACCA et récusables par leur président. Avec un tel millefeuille de conflits d'intérêt, dont est friand le monde de la chasse, comment s'étonner de ces multiples infractions impunies ?

Au vu des trop nombreuses, dramatiques et récentes actualités, il serait irresponsable de confier aux chasseurs une quelconque autorité dans l'exercice d'une police de proximité. Devant le constat du manque de gardes de l'OFB, nous avons effectivement proposé à Mme la Secrétaire d'Etat, Bérangère Abba, en son Ministère, des mesures concernant les gardes particuliers, afin d'améliorer la sécurité et l'efficience de la police de l'environnement.

Mais nos mesures sont fondamentalement différentes de celles de M Schraen. Les gardes (chasse pêche et forêt) seraient sous l'autorité de la Direction Départementale des Territoires et adjoints des gardes de l'OFB sur leur domaine géographique. Il faudrait par ailleurs redonner dynamisme au statut de garde champêtre.

Protection de l'enfance : Lettre de Jean Louis Chuilon

à Monsieur le ministre Adrien Traquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles auprès du ministre des Solidarités et de la Santé, suite à son intervention sur France Inter :

"Monsieur le ministre,

En ce jour des droits de l'enfance et à l'écoute de votre intervention sur les ondes de France Inter, en vertu de l'objet de notre association, j'attire votre attention sur la mise en danger et les traumatismes que subissent les enfants témoins de violences qui, à la chasse, sont gratuites, car elle est en France un simple loisir. Plusieurs témoignages en attestent, plusieurs études de professionnels (psychologues, psychiatres) alertent : la présence d'enfants à la chasse est nuisible à leur équilibre, à leur construction psychologique et peut entraîner de graves troubles psychologiques. Au nom de l'Alliance des Opposants à la Chasse, regroupant 34 associations et non des moindres, je vous demande de légiférer dans

le cadre de la protection de l'enfance. Recevez, Monsieur le Ministre, mes respectueuses salutations."

Le président de l'AOC a demandé une entrevue au Ministère de l'écologie

Communiqué de presse envoyé : *"Suite aux homicides par arme à feu et aux « incidents » liés à la chasse, l'AOC a demandé une entrevue au Ministère de l'écologie pour proposer des mesures réglementaires simples à des fins de sécurité.*
Nous attendons une réponse.
Pour mémoire, l'AOC (Alliance des Opposants à la Chasse) est une association regroupant des particuliers et, aujourd'hui, 35 associations, soit un réseau de plus de 200 000 personnes. Notre opposition est dans le cadre du débat dans un état démocratique, et seule structure affirmée « anti chasse » ayant été reçue au ministère.
Nous avons un stand au salon Marjolaine et nous recueillons de multiples témoignages de violences diverses liées à cette pratique, mais les témoins veulent rester anonymes par crainte des représailles. Nous pouvons le comprendre étant nous- mêmes menacés de mort et victimes de détérioration de matériel.
Je suis à votre entière disposition pour exposer ces propositions.
Et je m'interroge : quand donc un média organisera un débat contradictoire entre le président de la fédération de chasse et le président des opposants à la chasse ?

Charniers sauvages :

Rappelez vous :

CAMPAGNE
« STOP AUX CHARNIERS SAUVAGES »

Ils empoisonnent la Nature et doivent être punis par la loi.

Plusieurs milliers de tonnes de « déchets d'animaux » sont abandonnés dans la nature, principalement par les chasseurs, au mépris de tous les risques sanitaires pour la faune sauvage et pour l'homme…
Plomb, bactéries, virus, pollution de l'eau et des sols…

Si vous découvrez un charnier, signalez-le à
contact@opposantschasse.org
Nous ferons le nécessaire auprès de autorités.

L'abandon de « sous-produits d'animaux" est régi par L'article L541-2 du code de l'Environnement et par le Code Rural (article L226-2 et -3) qui stipulent qu'est puni de ***3 750€ d'amende*** *le fait de jeter en quelque lieu que ce soit des sous-produits animaux. L'article L1324-4 du code de la santé spécifie : jeter des résidus d'animaux putrescibles dans les failles, gouffres bétoires ou excavations de toute nature est puni* ***de trois ans d'emprisonnement et de 45000 euros d'amende***

Nous nous sommes rendus sur trois sites sur lesquels nous avions porté plainte pour des infractions assorties de peines de 3 ans de prison et de 45000 € d'amende. Ces infractions ont été classées sans suite pour cause de non identification de leurs auteurs et parce que les chasseurs avaient nettoyé les lieux suite à nos actions au sujet de ces lieux!

Comme les infractions étaient patentes et qu'il est surprenant que l'article du code de l'environnement obligeant le président des associations de chasse à faire respecter la loi sur son territoire de chasse n'a pas été respecté, l'AOC porte à nouveau plainte contre les présidents des associations concernées.

Cependant nous avons constaté sur ces sites que, suite à nos plaintes, aucun déchet d'animaux n'y a été abandonné. L'on peut en conclure que, même non poursuivis, les chasseurs ont subi des pressions de la part des autorités, pressions suffisantes pour leur donner leçon et changer leurs pratiques.

Il est donc important de nous signaler toute infraction que vous constatez afin que nous portions plainte.

RETRAIT TERRAINS CHASSE

Le loi Verdeille, toujours d'actualité, foulait allègrement au pied le droit de propriété permettant aux chasseurs de tuer sur n'importe quel terrain, quel que soient les convictions des propriétaires. Gérard Charollois, après des années de bataille juridique, a fait condamner la France pour cette transgression du droit et il est possible de sortir ses terrains de la chasse pour conviction personnelle (Art L 220 -10 ou 220-1 du code de l'environnement) depuis 1999. Il fallait s'adresser au préfet avec réponse dans les deux mois ; aujourd'hui, en dépit du conflit d'intérêt, ce sont les fédérations de chasse qui instruisent avec un délai de 4 mois… Plus grave et révoltant, **il faut faire la demande 6 mois avant la date anniversaire de la création de l'ACCA (Association Communale de Chasse Agréée), et ce tous les 5 ans ! Rien ne justifiant ce délai, l'AOC réfléchit à la possibilité de plaider en justice pour la suppression de ce délai d'où la recherche de financements.**

APPEL :

Pour les frais de justice (sortie de la chasse, aide aux non chasseurs)

Pour les actions contre les chasses traditionnelles
Pour la création des aires de quiétude
Les actions juridiques pour les non chasseurs
NOUS LANCONS un APPEL à DON pour réunir 15 000 €
Rendez-vous sur notre site
https://alliance.opposantschasse.org

Vous donnez 15€ c'est 10€ de moins sur vos impôts, 30€ c'est 20€ de déduction…100€ c'est 66€, 300 € c'est 200€ vers où vont vos impôts …ETC…
MERCI A VOUS

Président *Jean-Louis CHUILON*
AOC (Alliance des Opposants à la Chasse)
Contacts : 06.09.61.51.91.
contact@opposantschasse.org
president.opposantschasse@gmail.com

Le site : https://alliance.opposantschasse.org
Facebook : https://www.facebook.com/Alliance-des-Opposants-à-la-Chasse-884335251762963/
Twiter : @FranceAOC ou lien : https://twitter.com/FranceAOC
Pour un signalement : urgence.opposantschasse@gmail.com
Contact : president.opposantschasse@gmail.com
Ou : secrétariat.aoc@aol.com

- **Annexe « Aires de quiétude :**

PETIT MANUEL DE PRATIQUES POUR RENOUER AVEC LA NATURE, PRESERVER LA VIE SAUVAGE ET LA BIODIVERSITE

INTRODUCTION

Ces Aires de Quiétude pour la vie sauvage sont destinées à l'homme pour qu'il retrouve sa place dans la Nature qui lui offre, n'oublions jamais, le gite et le couvert.

Il ne s'agit pas de la mettre sous cloche ; dans ces espaces, l'homme n'y satisfait pas uniquement ses besoins (alimentaires, sociaux, psychologiques, …etc.), mais, par ses actions, comme tout animal cohabitant avec la faune, la flore et tout le microbiote, il participe au fonctionnement de son environnement et à sa pérennité, par des pratiques de long terme.

Pour cette pacifique cohabitation et pour rendre des services au bon fonctionnement de la biosphère, vous serez guidé par ce **petit guide de bonnes pratiques**.

Comme l'oiseau qui trouve son gite dans l'arbre dont il chasse les ravageurs et, se nourrissant des merises dont il dispersera les noyaux qui donneront des arbres, lesquels seront des ressources aux besoins de ses générations future, l'homme s'appliquera, dans les Aires de Quiétude à participer à ce même cycle selon les spécificités du lieu.

Par ailleurs, les différentes espèces, du microbiote à la grande faune, cohabitent et interagissent. Invisible souvent, la grande faune est là. Elle se dévoile selon les circonstances, l'identité du lieu et le comportement de ses habitants. L'utilisation de pièges photographiques en lumière noire vous révèlera sa présence diurne et nocturne. Un chapitre ci-après vous donnera quelques conseils. Cependant, si le comportement des habitants du territoire change, alors le côtoiement évoluera. Quelques exemples en bas de page.

L'actualité avec les derniers rapports du GIEC (Groupe international d'Etude sur le Climat), et l'appel urgent au *« basculement »* et à un *« nouveau cadre d'action »* de Maud Lelièvre, présidente du comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), la menace d'une sixième extinction du fait des activités humaines, nous poussent à prendre nos responsabilités**. Le concept « d'Aires de Quiétude », où l'homme redevient élément fonctionnel des écosystèmes, n'est plus guidé uniquement par les conceptions philosophiques du rapport à la vie de leurs propriétaires mais est, à l'heure actuelle, une nécessité incontournable pour un futur enviable.**

Désormais votre propriété est une **Aire de quiétude pour la vie sauvage**. La vie sauvage est un ensemble complexe d'interactions de toutes les forces du vivant dont nous sommes partie prenante avec notre animalité, mais aussi nos facultés intellectuelles qui nous permettent la maîtrise de technologies puissantes mais aussi dévastatrices. Il nous appartient alors de respecter deux principes : celui de **précaution** dans chacune de nos décisions car nos actions impactent l'ensemble du vivant et des ressources, et celui de **responsabilité** au sens où nous devons préserver notre propre espèce autant que celle des autres, autrement dit, respecter la vie pour sa pérennité.

Notre impact est souvent négatif sur la nature, qui, livrée à elle-même s'équilibre dans de lentes mouvances au fil des millénaires. L'accélération que l'homme a induite dans ces mouvements met en danger l'ensemble du vivant.

Le présent livret n'a pas la prétention de résoudre tous ces problèmes, mais de vous aider à être acteur et à contribuer à la sauvegarde d'équilibres sur votre partie du territoire de la planète. Il y va de votre responsabilité.

Tout un chacun peut créer une aire en s'engageant dans un formulaire protocolaire et avoir de **bonnes pratiques pour renouer avec la Nature, préserver la vie sauvage et encourager la biodiversité, afin qu'en cette nature il se sente en lien avec le vivant.** Il est élaboré avec les travaux de diverses associations*** spécialisées dans les domaines de la flore, de la faune, de l'agriculture biologique ainsi que sur les conseils d'éthologues et de naturalistes membres de notre association.

Ce livret permettra au propriétaire de choisir son rapport au territoire, allant de la libre évolution aux interventions ciblées pour maintenir, restaurer ou développer la biodiversité, en cohabitant respectueusement avec toutes les espèces, sans s'interdire des cultures et la jouissance de son bien. Ainsi une exploitation en agriculture biologique peut être une « Aire de quiétude pour la vie sauvage ».

Nous encourageons la contractualisation avec l'Etat d'ORE (organisation Réellement Environnementale) qui protège le territoire quel que soit le changement de propriétaire*. Voir en annexe.*

La préservation de la biodiversité par la protection des espaces et les choix de nos gestes, en particulier dans les forêts, est un facteur déterminant de lutte contre le réchauffement climatique, pour la sauvegarde de la ressource en eau et de la biodiversité.

Président *Jean-Louis CHUILON*
AOC (Alliance des Opposants à la Chasse)
06.09.61.51.91 / 04.75.46.55.54.

president.opposantschasse@gmail.com

FORMULAIRE PROTOCOLAIRE de création d'une « AIRE DE QUIETUDE pour la VIE SAUVAGE

Tout propriétaire peut créer une « aire de quiétude pour la faune sauvage »
Pour pouvoir afficher le panneau et signaler sa propriété, il s'engage :

- **pas de pesticides**
- **pas d'exploitation forestière**
- **pas d'exploitation animale**
- **retirer ses terrains de la chasse**
- **ne pas pêcher**
- **panneauter sa propriété avec au moins un panneau officiel fourni par l'AOC** *(tel que ci-dessus)*

S'il veut bénéficier d'un conseil juridique pour sortir ses propriétés de la chasse et en cas de problèmes merci de verser mensuellement un petit don à l'association, le premier versement valant adhésion.

L'association AOC s'engage

- **A l'assister dans ses démarches si telle est sa demande.**
- **A fournir un panneau officiel**

A fournir un *« petit manuel de pratiques pour renouer avec la Nature, préserver la vie sauvage et la biodiversité »*

Le propriétaire peut renoncer à la qualification par lettre au siège de l'association AOC

Renseignements concernant la propriété :

Références cadastrales :
Le(s) propriétaire(s) : Nom :
Prénom :
Adresse :

Coordonnées : Mail :
Téléphone :

Date ……

Bon pour accord *(rayez les mentions inutiles)* :

Avec conseil juridique *(avec versement mensuel de ……**€:*** **oui** **non**

Sans conseil juridique *(avec **participation de 30 €** pour les frais engendrés par le panneau)* **:** **oui** **non**

Pour l'AOC – le président / **Signature du propriétaire** *précédée de la mention « bon pour accord » :*